

Tous les observateurs constatent un net recul de l'ordre public dans le droit français de l'arbitrage international. Le domaine de l'arbitrabilité est en permanente extension alors que le contrôle du respect par la sentence de l'ordre public est de plus en plus allégé au point que l'on peut se demander s'il existe encore. L'arbitrage international paraît devenir un sanctuaire où l'autonomie de la volonté peut s'épanouir sans limite. Cette évolution, applaudie par les uns, critiquée par les autres, est-elle justifiée par la singularité de l'arbitrage ? Est-elle souhaitable ? Doit-on réintroduire l'ordre public dans l'arbitrage et quel ordre public ? Le colloque de Dijon organisé par le Credimi entend faire le point sur ces questions capitales pour l'avenir de l'arbitrage à un moment de l'histoire où la libéralisation des marchés internationaux est remise en cause.

Éric LOQUIN

Professeur
à l'Université de Bourgogne
Credimi

Sébastien MANCIAUX

Maître de conférences
à l'Université de Bourgogne
Credimi

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LIEU

Amphithéâtre Galilée – Esplanade Erasme – 21000 DIJON
Tram : depuis la gare, ligne T1 direction Quetigny, arrêt Erasme
Cf. plan joint

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Colloque CREDIMI
Marianne MALICET
4, boulevard Gabriel – 21000 DIJON
Téléphone : (33) (0)3 80 39 53 92 Télécopie : (33) (0)3 80 39 55 71
Courriel : marianne.malicet@u-bourgogne.fr

Les inscriptions seront enregistrées à réception du bulletin ci-joint accompagné du règlement et dans la limite des places disponibles.



L'ORDRE PUBLIC ET L'ARBITRAGE

Colloque international organisé par le CREDIMI
Sous la direction de **Éric Loquin** et **Sébastien Manciaux**

Vendredi 15 et samedi 16 mars 2013

Amphithéâtre Galilée – Esplanade Erasme
21000 DIJON



VENDREDI 15 MARS

9h15 / Propos introductifs

Éric LOQUIN, *Professeur à l'Université de Bourgogne, Credimi*

I – Les manifestations de l'ordre public dans l'arbitrage

9h30 / Les normes porteuses d'ordre public dans l'arbitrage international

Jean-Baptiste RACINE, *Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis*

9h50 / L'ordre public dans l'arbitrage des investissements

Sébastien MANCIAUX, *Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, Credimi*

10h10 / Pause

10h30 / Que reste-t-il du concept d'inarbitrabilité ?

Laurence RAVILLON, *Professeur à l'Université de Bourgogne, Directrice du Credimi, Doyen de la Faculté de droit de Dijon*

10h50 / Les arbitres confrontés à la violation de l'ordre public

Stéphanie GRAYOT, *Professeur à l'Université de Bourgogne, Credimi* et
Anne-Sylvie COURDIER-CUISINIER, *Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, Credimi*

11h10 / Débats

II – La pluralité des ordres publics

11h40 / L'ordre public transnational

Jean-Michel JACQUET, *Professeur émérite de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève*

12h00 / Déjeuner

14h00 / Arbitrage et ordre public européen

Olivier CAPRASSE, *Professeur à l'Université de Liège*

14h20 / Arbitrage et ordre public sportif

Gérald SIMON, *Professeur à l'Université de Bourgogne, Credimi*

14h40 / Arbitrage et sanctions de droit international public

Mathias AUDIT, *Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La défense*

15h00 / Débats

15h30 / Pause

III – Le contrôle de la conformité de la sentence à l'ordre public

15h50 / L'intensité du contrôle en droit français

Charles JARROSSON, *Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas*

16h10 / Le cas particulier de la fraude

Jacques PELLERIN, *Avocat au Barreau de Paris, Pellerin-de Maria-Guerre*

16h30 / Débats

SAMEDI 16 MARS

9h30 / Le point de vue du juge judiciaire

Jean-Pierre ANCEL, *Ancien Président de Chambre à la Cour de cassation*

9h50 / Le point de vue du juge administratif

Rodolphe FÉRAL, *Conseiller à la Cour d'appel administrative de Nancy*

10h10 / Le point de vue d'un juriste de Common law

Johnny VEEDER, *Barrister, Essex Court Chambers*

10h30 / Pause

10h50 / Table ronde : Faut-il modifier les règles du contrôle ?

Présidence : Pierre MAYER, *Professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

avec la participation de :

- Louis Christophe DELANOY, *Avocat au Barreau de Paris, Bredin Prat*
- Romain DUPEYRÉ, *Avocat au Barreau de Paris, Bouckaert Ormen Passemard Sportes*
- Catherine KESSEDJIAN, *Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas*
- Christophe SÉRAGLINI, *Professeur à l'Université Paris-Sud 11*
- François-Xavier TRAIN, *Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La défense*

11h50 / Débats

12h10 / Propos conclusifs

Emmanuel GAILLARD, *Professeur à l'École de Droit de Sciences Po*

12h30 / Déjeuner

FORMATION VALIDÉE DANS LE CADRE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES AVOCATS